

# **PROCES - VERBAL**

**de la séance du Conseil communal de Renens  
du jeudi 17 janvier 2008  
à la Salle de Spectacles.**

**5<sup>ème</sup> séance 2007-2008**



## Séance du jeudi 17 janvier 2008, 20 h.30

### Présidence de M. Jacques Berthoud, président

**Le Président**, au nom du Bureau du Conseil, souhaite la bienvenue aux conseillères et conseillers, à la Municipalité, à la presse et au public, et leur adresse les meilleurs vœux de santé, de réussite et de bonheur.

"Il nous reste 5 séances jusqu'à la fin de cette année et je nous souhaite des débats aussi intéressants, fructueux, que possible, dans un cadre empreint de cordialité, objectivité et respect non pas de l'adversaire mais simplement de collègues de pensées divergentes. La qualité des débats engendre la qualité des résultats. Or, n'oublions jamais que de gauche ou de droite, le combat doit rester avec un seul et unique objectif : faire de Renens voire de sa région, une terre fertile pour l'aboutissement de projets au bénéfice de tous."

**Le Président** signale que c'est par erreur que la convocation a été faite pour 20 h 30, l'horaire des prochaines séances restant à 20h15.

Conformément à l'art. 65 de notre règlement, il prie Madame la Secrétaire de bien vouloir procéder à l'appel.

*65 conseillères et conseillers ont répondu à l'appel.*

*Sont excusé(e)s :*

Mmes

Tamara Andrade

Barbara Baumann

Arielle Bonzon

Nathalie Kocher

Sylvia Mermoud

Catheline Reymond

Catherine Wicht

MM.

Olivier Barraud

Thierry Brandt

Roland Divorne

Jean-Marc Dupuis

Christophe Kocher

Thierry Oppikofer

*Absent-e-s:* Marc Chambaz

Un conseiller sera assermenté.

Le quorum étant largement atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

**M. le Président** déclare la cinquième séance de l'année 2007-2008 ouverte.

**L'ordre du jour** a été envoyé dans les délais, il est adopté tel quel

### ORDRE DU JOUR

- 1 Adoption du procès-verbal de la séance du 6 décembre 2007.
- 2 Assermentation.
- 3 Election d'un scrutateur, suite à la démission de M. Thierry Brandt.

- 4 Communications de la Présidence.
- 5 Communications de la Municipalité.
- 6 Communications éventuelles de la Commission des finances.
- 7 Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales.
- 8 Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire.
- 9 Rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 40, lettre f du Règlement du Conseil communal.
- 10 Développement du postulat de Mme Rose-Marie Matti "Domino n'est pas qu'un jeu."
- 11 **Rapport-préavis N°37-2007- Réponse de la Municipalité au postulat de Mme la Conseillère communale Nathalie Kocher demandant la création d'un espace d'hébergement gratuit pendant l'hiver pour les sans-abri et les personnes en grande détresse sociale et la mise sur pied d'une collaboration avec Lausanne pour la création d'une équipe mobile d'aide.**  
Mme Elodie Golaz, présidente-rapporteuse.
- 12 **Rapport N°39-2007 - Réponse de la Municipalité au postulat de Mme la Conseillère communale Catheline Reymond du 14 décembre 2006 demandant de ménager les ressources naturelles en limitant la consommation de papier et, si besoin, en utilisant du papier recyclé.**  
Dépôt du rapport - nomination de la commission.
- 13 **Préavis No 40-2007 - Réhabilitation du collecteur intercommunal Mèbre, à Crissier, Secteur Moulin d'en Bas - Rue de l'Industrie.**  
Dépôt du préavis – nomination de la commission.
- 14 Motions, postulats, interpellations.
- 15 Propositions individuelles et divers.

-----

## **1. Adoption du procès-verbal de la séance du 6 décembre 2007**

**Le Président** ouvre la discussion.

Madame **Rosana Joliat** (RCDR), qui était absente lors du dernier Conseil, désire revenir sur la réponse du Conseil fédéral au sujet de la vaccination contre le papillomavirus. Elle remercie les instances fédérales d'avoir enfin statué sur la prise en charge de ce vaccin par l'assurance de base. Il reste encore à préparer la campagne

de vaccination. Elle souhaite vivement que notre Municipalité, par les dicastères concernés, puisse préparer un échéancier pour diffuser les informations à notre population, aussi bien par le biais de notre journal communal, que par le biais des établissements scolaires et sociaux de notre commune. Elle regrette de n'avoir pas lu une seule ligne sur cette résolution, dans le Renens Info, où cette information n'a pas été donnée. Elle estime qu'un tel sujet devrait faire partie de la rubrique "les brèves du Conseil communal". Le lecteur, s'il a été intéressé par le sujet, peut ensuite s'en référer au Procès-verbal du Conseil, disponible sur le site de la Commune.

La discussion est close. Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

## **2 Assermentation.**

Suite à la démission de Mme **Laura Della Vecchia**, du parti socialiste, Monsieur **Ali Ghassem**, a été déclaré élu lors de la séance de bureau du 27 novembre dernier.

Le Président prie Monsieur Ali Ghassem de bien vouloir prendre place face au pupitre et lui fait prêter serment selon l'article 6 du règlement du Conseil.

Le Président remercie Monsieur Ghassem, pour l'engagement pris et lui remet les documents attestant sa charge.

## **3 Election d'un scrutateur, suite à la démission de M. le Conseiller Thierry Brandt.**

Le **Président** lit la lettre de démission de la fonction de scrutateur et de membre du bureau de notre collègue **Thierry Brandt**, lettre datée du 14 janvier 2008 :

*"Je vous informe par la présente de ma démission avec effet immédiat du bureau du conseil communal.*

*N'y voyez aucune manifestation de mauvaise humeur à l'égard de l'institution ou de son estimable président, ni lubie subite de ma part. Rassurez-vous: je ne suis pas non plus en train de préparer mon mariage avec un ex-top model italien. Il s'agit tout simplement de mes nouvelles obligations professionnelles, qui m'empêchent désormais de participer aux séances dudit bureau.*

*Ma tâche de chef d'édition du «Matin Bleu» me contraint en effet à travailler cinq soirs par semaine jusqu'à 23 heures, jusqu'au moment où le journal part pour l'imprimerie.*

*Je quitte le bureau du conseil avec regret, tout en continuant à participer avec enthousiasme aux séances plénières de cette noble assemblée.*

*Merci à tous de votre compréhension."*

Le **Président** demande s'il y a des candidats, le groupe RCDR étant prêt à proposer Madame Gisèle Martin, scrutatrice suppléante, au cas où il n'y aurait personne d'autre.

Le groupe des Verts propose la candidature de Madame **Barbara Baumann**. Cette candidature est acceptée à l'unanimité.

#### **4 Communications de la Présidence**

**Première communication:** Le Président fait part du décès subit de notre collègue et amie, Mme Antoinette Schaffner. Un message a été adressé à Monsieur Schaffner et la famille, message relevant ce que cette collègue a fait, son engagement, son assiduité et sa droiture. Il prie l'assemblée de bien vouloir se lever afin d'observer une minute de silence.

**Deuxième communication:** Le Président donne lecture d'une lettre du 5 décembre 2007 de l'APER (Association du Personnel Enseignant de Renens), reçue le 18 décembre, sur le sujet :: "Nuisances liées aux travaux de l'extension du Collège du Léman."

*"Notre Association regroupe, pour rappel, quelque deux cents enseignants primaires et secondaires de notre ville. Par ses statuts, elle est le lien entre le corps enseignant et les autorités, et s'efforce d'améliorer les conditions d'enseignement (art.3).*

*Dans cet esprit, nous nous devons d'intervenir aujourd'hui en ce qui concerne le chantier cité en titre. Nous vous prions de bien vouloir lire les lignes ci-dessous lors de votre prochaine séance du Conseil.*

*Plusieurs de nos collègues se sont plaints de la dégradation de leurs conditions de travail (et de leur santé) depuis la reprise en août dernier. En effet, bruits, poussières, odeurs nauséabondes, humidité, variations de température, sont le lot quasi quotidien subi dans les classes du 2<sup>ème</sup> étage après le démontage des faux plafonds!*

*Nous nous inquiétons des conséquences de certaines décisions prises à la va-vite. L'impact psychologique de celle du 23 août 2007 est certain. Les utilisateurs - enseignants et élèves - vous demandent aujourd'hui: "Qui voudrait vivre et travailler dans de tels locaux?" Ou encore: "A qui la responsabilité en cas d'accident?" Certes, la sécurité a toujours été au centre des préoccupations de la Commune et du corps enseignant, et des interventions bénignes ont été effectuées, mais sans réel impact sur la résolution de nos doléances.*

*Une Commune qui mise sur la culture et qui a le souci du bien-être de ses locataires doit se montrer digne de sa réputation... Quand le dicastère des Travaux et Bâtiments pense-t-il tout mettre en œuvre pour remédier à cet état de fait?*

*Nous vous prions par conséquent de nous donner dès que possible une information précise sur le calendrier des travaux à réaliser, ainsi que leur nature.*

*En espérant avoir retenu toute votre attention sur ce point crucial parmi nos préoccupations, veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations dévouées.*

Pour l'APER:

son Président

son Secrétaire

Roland Favre

Laurent Bouvard"

Ce courrier sera transmis à la Municipalité, puisque c'est de son ressort.

**Troisième communication:** La commission chargée de l'étude du postulat du Conseiller Mady Keita « Cri d'alarme pour jeunes de 18 ans et plus » est enfin constituée. Elle est composée de Mmes et MM. Rosana Joliat et Denise Schmid pour

le RCDR, Mady Keita et Gian-luca Ferrini pour le PSR, Arielle Bonzon et Jean-Pierre Glaus pour la Fourmi rouge, Nathalie Kocher pour les Verts et Christine Sartoretti pour Arc en ciel.

Le Président demande à cette commission de se réunir à l'issue de la séance afin de désigner sa présidente ou son président et fixer la date de sa réunion de travail. Il demande expressément que ces deux données soient transmises au bureau du Conseil encore ce soir. Cette règle est valable lors de la future création de commissions.

**Quatrième communication:** Le Président rappelle que le 24 février sera une grande journée de votations. En plus des 2 sujets fédéraux, notamment celui sur la fiscalité, il y aura un sujet plus communal, celui du plan de quartier 39. Il engage chacune et chacun à voter et faire voter. Une partie des conseillères et conseillers seront convoqués pour l'organisation du vote et du dépouillement.

**Cinquième communication:** Notre courrier au Conseil d'Etat au sujet de la ligne de tram entre Bussigny et Lutry a été suivi d'un effet incroyable : tous les membres de ce conseil ont été informés de l'adoption de ce projet. Mais il faudra encore un peu de temps jusqu'à la réalisation.

**Au point 14 de l'ordre du jour, nous traiterons en priorité :**

- Le postulat de Mme la Conseillère Nicole Haas Torriani « Pour une aide financière à l'Association Impulsion »
- L'interpellation de Monsieur le Conseiller Ali Hemma-Devries sur « Les Jardins familiaux des Biondes ».
- L'interpellation de Monsieur le Conseiller Reza Safai à propos de l'attitude du personnel du SPOP de Renens envers certains usagers
- L'interpellation de Madame la Conseillère Verena Berseth sur « un passage à piétons non suffisamment sécurisé ».
- L'interpellation de Mme la Conseillère Rose-Marie Prêtre sur le sujet des logements subventionnés.
- D'autres sujets qui ont été annoncés.

## 5 Communications de la Municipalité

Vous avez reçu copie de

- La communication suite à la réorganisation de la Direction de la Sécurité publique
- La communication relative au plan de quartier P15A « En Belle Vue » informant du rejet par le Tribunal Fédéral, à titre définitif, du recours contre l'arrêt du Tribunal administratif avec condamnation de la partie adverse. Cette décision donne non seulement raison à la Municipalité mais, surtout, lui permet de

reprendre le travail avec le promoteur pour conduire à la mise à l'enquête du projet de construction

- La réponse à l'interpellation de Madame la Conseillère communale Karine Clerc Ulloa et consorts relative à « La pénurie de salles de gymnastiques à Renens »
- La réponse à l'interpellation de Monsieur le Conseiller communal Gian-Luca Ferrini relative à « L'application de la Loi vaudoise sur l'énergie du 16 mai 2006 »
- La réponse à l'interpellation de Monsieur le Conseiller communal Jean-Pierre Leyvraz relative aux « Nouvelles boîtes postales »

Le président passe la parole à la Municipalité pour les communications orales:

**Mme Marianne Huguenin, syndique:** annonce quelques communications orales de ses collègues et de sa part. Tout d'abord, en réponse à Mme Rosana Joliat, au nom des co-rédacteurs du Carrefour Renens-Info, Mme Huguenin reconnaît que ce n'est pas tout à fait systématique; Il faut considérer que le Carrefour Renens-Info sort tout de suite après le Conseil, que le Procès-verbal n'est pas encore disponible, et qu'il est facile d'oublier quelque chose. Dorénavant, la Municipalité sera attentive à ce que les résolutions, motions, interpellations et postulats soient au moins mentionnés dans le Carrefour Renens-Info. Mme la Syndique prend également note du vœu de Mme Joliat d'informer sur la campagne de vaccination.

Elle ne veut pas commencer le Conseil sans souligner que projet de ligne pour les axes forts d'agglomération Bussigny, Renens, Malley, Lausanne, avec finalement un terminus au Nord, a été retenu par l'agglomération comme projet d'agglomération qui va être déposé à Berne. Ce projet devrait se réaliser à l'horizon 2011-2014, pour ce tram qui passera en particulier devant notre gare. Elle remercie tous ceux qui ont œuvré à cela, le Canton et Mme Anne-Marie Depoisier, qui ont lancé le SDOL, qui en 2003-2004 nous a permis de mener les études. Ce tram valide toutes les études qui sont sorties dans le cadre du Schéma Directeur de l'Ouest lausannois ces trois-quatre dernières années. Il valide ce qui est en train de se faire sur Arc-en-ciel, où il passera, ce qui se passe à la Gare de Renens, il s'inscrit dans le cadre de Malley. L'autre projet des axes forts, soit le bus en site propre sur la route de Cossonay, s'inscrit aussi en toute logique et en toute cohérence dans les études du SDOL. Cela va changer notre ville ces prochaines années de manière importante. Ses remerciements vont aussi à toute l'équipe du SDOL, en particulier à Ariane Widmer, sa chargée de projets, à toutes les communes de l'Ouest et Lausanne, qui ont contribué à ce qu'on puisse avancer tranquillement dans ce cadre-là.

Mme Huguenin commente la réorganisation des dicastères, suite à la création de la police de l'Ouest, qui déséquilibrait quelque peu les dicastères. Il a été créé un nouveau service qui s'appellera *Sécurité publique, Informatique et Population*, et de l'autre côté il y a *Finances et Cultes*. Ce changement a pu se faire dans les meilleures conditions possibles, avec les Chefs de services et au niveau des Municipaux, dans un souci d'équilibre des poids des différents dicastères. Elle adresse un Merci

particulier à M. Jean-François Clément, qui a accepté de céder Informatique, alors qu'il s'intéressait à ce dicastère. Ce changement se fera à partir du 1<sup>er</sup> avril.

**M. Jean-François Clément, Municipal:** à propos de la manifestation qui a eu lieu à Genève, à Palexpo, les rencontres de Thaisé, où 40'000 jeunes ont été associés à cet événement majeur, emprunt de beaucoup de sérénité, de paix et de spiritualité. Il désire relever l'immense travail des paroisses catholiques et protestantes, qui ont accueilli 550 jeunes à Renens, dans d'excellentes conditions de logement avec des temps d'échanges forts et des cérémonies empruntées d'amitié et de partage. Il en remercie les paroisses.

**M. Olivier Golaz, Municipal,** donne un bref rapport sur le démarrage des activités de la Police de l'Ouest au 1<sup>er</sup> janvier 2008. "Elle a procédé à 245 interventions entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 15 janvier 2008, ce qui représente en moyenne 16 interventions par jour. Deux patrouilles au moins sont présentes en permanence sur le territoire de l'Association. La police mobile fonctionne parfaitement. Le 1<sup>er</sup> janvier déjà, la police de l'Ouest a renforcé celle de Lausanne en mettant à disposition cinq de ses agents pendant plusieurs heures afin de contenir les débordements des fauteurs de troubles de Beaulieu. La population des huit communes peut atteindre le central de la Sécurité dans l'Ouest lausannois par le biais d'un seul numéro de téléphone, le 021 632 71 17. La centrale se charge de diriger les demandes auprès des services concernés. Les urgences sont toujours annoncées à la Police cantonale par le biais du 117. Il s'agit d'une ouverture considérable, qui permet de rester proche des citoyens. Toutes les administrations ont été renseignées quant aux nouvelles possibilités d'atteindre les spécialistes, que ce soit dans le domaine de la police du commerce, de la signalisation routière ou des naturalisations. En ce qui concerne les outils de communication, à savoir le site internet et intranet, ils seront disponibles dans un délai de trois à six mois. A ce jour, 80% des PC sont connectés au réseau; il existe encore certains PC de l'Association qui doivent encore cohabiter avec le réseau respectif de chaque commune. D'ici à la fin du mois de janvier, tous les téléphones seront remplacés par des appareils de nouvelle technologie, permettant d'accéder au mode local à chaque bureau de l'Association, qu'il soit à Saint-Sulpice ou à Renens. L'Association a démarré ses activités le 1<sup>er</sup> janvier sur des bases saines. S'il est certain que tout n'a pas été imaginé lors de la phase préparatoire, les problèmes se résolvent au fur et à mesure qu'ils apparaissent. Toutes les parties prenantes sont motivées à faire fonctionner l'Association et s'investissent dans ce sens. Il faut relever que l'amélioration de la prise en charge des interventions à l'échelle de la région est réelle et qu'un état d'esprit très positif règne tant auprès des collaborateurs qu'au sein du comité de direction."

**Mme Myriam Romano, Municipale,** présente la nouvelle saison de spectacles de la Ville de Renens. Cinq spectacles du 6 février au 5 décembre. Programme culturel régional et international. Trois des cinq spectacles seront donnés par des artistes de la région. Elle rappelle l'abonnement à fr. 100 pour 5 spectacles, et pour les moins de 25 ans, 50 francs.

**Mme Tinetta Maystre, Municipale,** en réponse à la lettre des enseignants: "Un chantier provoque des nuisances. C'est un passage obligé pour offrir quelque chose

de mieux pour les enfants. Cela peut être aussi une expérience pour les enfants, que de voir ce collège se construire. La chute d'un faux-plafond dans l'une des classes, l'été dernier, nous a obligés, pour des questions de sécurité, à retirer l'ensemble des faux plafonds dans le 2<sup>ème</sup> étage. L'information avait été faite à l'époque. Par la suite, on n'a pas chômé. On ne va pas laisser les classes sans faux-plafonds. Les parents, les élèves et les enseignants ont été informés que nous travaillons sur un important programme de rénovation du bâtiment, qui se fera en trois étapes, sur l'espace de trois étés. La première étape sera de rénover le deuxième étage, avec l'objectif d'arriver à la fin des travaux en 2010. Le préavis va être déposé lors du prochain Conseil et nous espérons vivement pouvoir réaliser ce projet. Nous répondrons aux enseignants par écrit également."

**Le Président** ouvre la discussion sur les communications de la Municipalité.

**Mme Karine Clerc Ulloa** (Fourmi rouge) remercie la Municipalité de sa réponse à l'interpellation « pénurie de salles de gymnastique »: "Je constate que cette dernière est consciente du problème, je la remercie d'aller dans le sens de quelques-unes de mes propositions. Je relève également que des alternatives existent déjà pour pallier à cette pénurie, et que la Municipalité soutient d'autres initiatives d'activités sportives. Je suis également consciente des problèmes parallèles tels que ceux du transport. J'attire toutefois l'attention de la Municipalité sur des éléments importants à mes yeux :

- La gymnastique est une discipline en soi, qui implique qu'un certain nombre d'activités soient proposées aux élèves, afin de leur permettre de faire des apprentissages et de développer certaines aptitudes. Une telle discipline ne saurait être remplacée par de simples trajets à pied, aussi bénéfiques soient-ils. Les élèves ont besoin de se dépenser, de développer la coordination de leurs mouvements, leur adresse, les jeux d'équipe et leur endurance.
- Certains enseignants et enseignantes ont relevé l'importance de cette discipline pour l'équilibre et le développement de leurs élèves. Je pense qu'ils et elles savent de quoi ils et elles parlent, et qu'il faut leur permettre de faire leur travail dans de bonnes conditions.
- Il me semble que des lieux potentiels existent, et qu'en dépit du manque de salles de gym, il y a un manque de coordination et d'utilisation des lieux existants.

Afin de donner suite à cette interpellation, je propose au Conseil de voter la résolution suivante :

**Le Conseil Communal souhaite que la Municipalité se fixe comme objectif que les heures règlementaires de gymnastique puissent être données aux élèves, dans un délai et dans des conditions qui soient satisfaisants pour tout le monde.**

Pour cela, je propose les choses suivantes :

- Que la Municipalité se mette en contact avec les enseignants, pour discuter avec eux sur leur besoins pour qu'ils puissent proposer des activités de gym à leurs élèves : quelles sont leurs difficultés, leurs craintes, les obstacles qui rendent la pratique de la gymnastique compliquée à mettre en place ?

- Que la Municipalité cherche avec eux des solutions et leur exprime son soutien.
- Que l'on cherche des solutions au problème du transport.
- Que l'on envisage une collaboration avec les communes avoisinantes.
- Qu'une meilleure coordination et utilisation des lieux existants soit mise en place, en collaboration avec les enseignants et les enseignantes.
- Que la création de nouveaux locaux soit envisagée à moyen terme.

Dans l'attente du résultat de la prospection auprès des clubs sportifs annoncés, je vous remercie pour l'attention que vous porterez à ce dossier."

**Le Président** décide qu'on traitera cette résolution en point 14 de l'ordre du jour.

**M. Gian-Luca Ferrini** (PSR), au sujet de la réponse à son interpellation sur l'application de la loi vaudoise sur l'énergie, signale qu'une coquille s'est glissée dans l'interpellation qu'il a déposée lors de la séance du 1<sup>er</sup> novembre 2007, transformant l'article 104 en article 140. C'est la seule question que la Municipalité a vraiment traitée dans sa réponse, en transformant l'article 140, qui est inexistant, en article 97, qui est hors sujet. La réponse de la Municipalité ne donne que peu d'informations sur les deux questions principales: le respect du règlement d'application de la loi sur l'énergie ainsi que sur la vérification du respect de la norme SIA 380. En revanche, elle mentionne le postulat déposé en mars 2007 au Grand Conseil par la députée verte Anne Baehler Bech. M. Ferrini ignorait l'existence de ce postulat lorsqu'il a déposé son interpellation.

Ce postulat étant traité par le canton et mettant en évidence exactement la même problématique, il accepte la réponse de la Municipalité, bien qu'elle ne réponde que partiellement à son interpellation, en attendant la réponse du Conseil d'Etat au postulat. Il se réserve bien sûr la possibilité de déposer un postulat ou une motion, une fois la réponse connue, si cela s'avère nécessaire.

**M. Jean-Pierre Leyvraz** (Fourmi rouge) remercie la Municipalité de sa réponse à son interpellation sur les boîtes postales: Il rappelle qu'en 2002, la Poste avait fait disparaître d'un seul coup le tiers des boîtes, sans prévenir personne, en privant ainsi de desserte des quartiers entiers. Il constate que cette fois, la casse est moins forte puisqu'on se contente d'enlever une seule boîte ; mais ça fait quand même encore une boîte en moins qu'avant. Il relève certaines affirmations hasardeuses dans la réponse.

Premièrement, la boîte sur la place des 4 Avenues, à côté de la poubelle qui dit merci, remplace la boîte de la Mèbre. Mais elle ne remplace certainement pas celle du Grand-Hôtel qui a été supprimée.

Secondement, on nous dit que chaque fois qu'une boîte a été supprimée ou déplacée, on a signalé à l'ancien endroit la position de la boîte la plus proche, mais à la Mèbre, on n'a rien signalé du tout.

"La Municipalité n'a pas le pouvoir de commander à la Poste, mais elle pourrait publier la carte des nouveaux emplacements dans Carrefour Info Renens puisque la Poste n'a pas jugé bon d'informer. Evidemment, ce serait bien que la carte soit mieux

centrée, qu'elle contienne aussi le quartier de Longemalle où se cache probablement la 14<sup>ème</sup> boîte que je n'ai pas trouvée sur le plan qu'on a reçu."

La discussion sur les communications de la Municipalité est close.

## **6 Communications de la Commission des finances.**

**M. Michel Brun**, Président de la Commission des finances: La Commission des finances s'est contentée de prendre acte de la dépense de fr. de 333'560.- prévue dans le Préavis 40/2007.

Elle a pris connaissance de la situation des résidences secondaires à Renens, au 21.12.2007, qui a permis de gagner 80 nouveaux contribuables.

La discussion est ouverte sur les communications de la Commission des finances.

**M. Daniel Rohrbach** (PSR) revient sur les déclarations du Président de la Commission des finances concernant les contribuables en résidences secondaires à Renens. Il rappelle que, lors de la réponse de la Municipalité à son interpellation « Combien sommes-nous ? » en février 2007, il avait alors parlé d'une centaine de personnes physiques à fr. 2'700.- de moyenne. Aujourd'hui nous avons récupéré 80 contribuables au montant moyen des impôts de fr. 3'000.-.

"Le montant des 80 contribuables à 3'000.- reste comparable, soit 240'000.-. 240'000.- récupéré grâce au Parti socialiste, comme quoi, les partis de gauche ne font pas que dépenser, mais proposent aussi des mesures rapportant de l'argent à la commune.

J'avais aussi dit, avec 270'000.- de récupéré, et que c'était près de la moitié du coût de la gratuité pour les jeunes jusqu'à 20 ans dans les TL.

Je n'aimerais pas devoir revenir m'excuser auprès de vous, chers collègues, parce que ce n'est pas la moitié, mais un tiers ou un quat, le billet des TL ayant passé entretemps à dix francs alors que la Municipalité n'a toujours pas répondu au postulat concernant la gratuité pour les jeunes dans les TL."

La discussion sur les communications de la Commission des finances est close.

## **7 Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales.**

**Mme Catheline Reymond**, présidente de la commission, étant absente, Mme Simone Szenyan-Reymond annonce que la commission est en plein travail et qu'elle donnera bientôt de ses nouvelles. Elle a justement prévu de se rencontrer la semaine prochaine, le jour de l'apéritif culturel, auquel les commissaires de la CARIC ne pourront donc pas participer..

La discussion est ouverte sur cette communication, qui n'est pas utilisée.

## **8 Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire.**

**M. Jean-Jacques Ambresin**, président de la commission, encourage les personnes qui n'ont pas encore eu l'occasion de le faire, d'aller visiter l'exposition qui se trouve dans le hall de la Gare de Renens, consacrée aux projets d'aménagement de la gare de Renens et de ses abords.

La discussion est ouverte sur cette communication, qui n'est pas utilisée.

## **9 Rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux - art. 40, lettre f du Règlement du Conseil communal.**

Pas de rapport.

## **10. Développement du postulat de Mme Rose-Marie Matti** (Fourmi rouge)

«Domino n'est pas qu'un jeu »

"Plus l'âge avance, plus le lieu de vie et son environnement prennent de l'importance. Les objectifs actuels envisagent les différentes possibilités qui permettent aux personnes de rester le plus longtemps possible à domicile.

Le programme Domino signifie DOMicile Nouvelle Option : assembler pour mieux vivre ensemble.

Il propose de petites unités de vie, intégrées à la vie d'un immeuble, d'un quartier, d'un village, à son tissu social et urbain. Ce sont des appartements qui réunissent sous un même toit 3 à 6 personnes âgées, en respectant l'intimité et l'indépendance de chacune. Les locataires disposent d'un lieu de vie privé et partagent les lieux de vie communs. Ils bénéficient d'un encadrement médico-social selon les besoins : aide et soins quotidiens, repas à domicile, activités et loisirs avec l'appui de Pro-Senectute, TéléAlarme et aménagements techniques facilitant les actes de la vie quotidienne.

Ils recréent un «chez soi», dans lequel ils retrouvent sécurité physique et psychique, souvenirs, objets, et repères personnels.

Comme dans n'importe quel domicile, le locataire paie son loyer et les charges inhérentes. Les frais d'aide et de soins à domicile sont également à sa charge, après déduction des participations des diverses assurances sociales.

Le vieillissement de la population occupe les débats à plusieurs niveaux ; de nouvelles formes d'habitat, complémentaires au domicile classique et à d'autres institutions de soins peuvent être mises en place, dans le cadre d'une action concrète. La mise en perspective des tendances démographique nous amène à une réflexion devant être cohérente, rationnelle et respectueuse de la trajectoire de vie de chacun.

Les appartements Domino sont une réponse possible pour certaines personnes âgées. Ils fonctionnent à Sierre depuis plus de 10 ans.

Renens a des projets de construction à court terme. Des appartements Domino distribués dans ces nouveaux immeubles seraient un apport intéressant sans qu'ils occasionnent une dépense importante pour la ville. Il s'agit d'une solution flexible et

financièrement légère qui permet de retarder ou d'éviter l'accueil prématuré dans un EMS.

C'est aussi une manière d'intégrer ou de garder les personnes âgées dans la vie de tous les jours, dans tous les quartiers. Un projet qui va dans le sens de la mixité sociale et inter générationnelle. Il favorise la tolérance, le dialogue et la solidarité. Il nous incite à intégrer le vieillissement et ses conséquences dans notre propre projet de vie pour mieux anticiper les soins et l'hébergement nécessaires au grand âge.

Pour la promotion de logements adaptés aux besoins et aux difficultés des personnes âgées, je demande à la Municipalité d'inclure les appartements Domino, dans les projets de nouvelles constructions ainsi que, si possible, dans les anciennes. Ceci n'excluant pas la prise en compte de toute autre initiative allant dans le même sens."

**M. Jean-Pierre Rouyet** (Fourmi rouge) Le groupe Fourmi rouge propose qu'une commission soit nommée pour étudier ce postulat.

**M. Jacques Depallens, Municipal**, salue cette initiative. Elle complète des réflexions qui sont en train d'être menées. Pour l'instant, ce sont de projets qui partent d'en haut, des projets d'une certaine ampleur. Dans le domaine des Baumettes, un projet d'appartements protégés est à l'étude, sur la Place du Marché également au cas où le projet va de l'avant, on prévoit de l'ordre d'une vingtaine de logements adaptés. La qualité de réflexion dans le concept DOMINO (Domicile nouvelle option), c'est beaucoup plus souple, il peut être implanté dans un quartier dès qu'un appartement devient vacant. Nous seront très heureux de plancher sur cette variante de logements adaptés dans le cadre de projets de la commune.

**Le Président** fait voter la proposition de nommer une commission. Appuyée par une majorité des membres du Conseil, elle est adoptée.

Les groupes communiquent leurs commissaires au Président.:

RCDR: Elodie Golaz et Claudine Hottiger

PSR: Brigitte Rohr et Pascal Ruschetta

Fourmi rouge Arielle Bonzon, Présidente, et Rose-Marie Matti

Les Verts Irène Frei

Arc-en-ciel Armande Reymond

La commission se réunira le 4 février à 20 heures, rue de Lausanne 25.

**11. Rapport-préavis n° 37-2007 - Réponse de la Municipalité au postulat de Mme la Conseillère communale Nathalie Kocher demandant la création d'un espace d'hébergement gratuit pendant l'hiver pour les sans-abri et les personnes en grande détresse sociale et la mise sur pied d'une collaboration avec Lausanne pour la création d'une équipe mobile d'aide.**

Mme Elodie Golaz, présidente-rapporteuse, ne lit pas le rapport ci-dessous, celui-ci ayant été envoyé à tous les membres du Conseil.

**"La commission chargée d'examiner le préavis précité s'est réunie à trois reprises.**

- Le mardi 06 novembre 2007, à 20 h00, au service de la sécurité sociale de Renens. La commission était composée de Mmes Danielle Ayer, Arielle Bonzon, Nathalie

Kocher, Armande Reymond, Denise Schmid, et Elodie Golaz présidente - rapporteur. Ainsi que MM. Cédric Depoisier et Gian-Luca Ferrini  
La Municipalité était représentée par M. Jacques Depallens accompagnée de Mme Jacqueline Schwab, Cheffe du service de la sécurité sociale de Renens, ainsi que M. Olivier Golaz.

Nous tenons à remercier la présence de Mme Geneviève Ziegler adjointe au service de toxicomanie de la ville de Lausanne.

- Le mercredi 12 décembre 2007, à 17h30, au Sleep-In. La commission était composée de Mmes Danielle Ayer, Arielle Bonzon, Nathalie Kocher, Denise Schmid, et Elodie Golaz présidente - rapporteur. Ainsi que de M. Cédric Depoisier.

La Municipalité était représentée par M. Jacques Depallens accompagnée de Mme Jacqueline Schwab, Cheffe du service de la sécurité sociale de Renens

Mme Geneviève Ziegler adjointe au service de toxicomanie de la ville de Lausanne et MM. Andrea Messi et Mirko Locatelli, intervenants sociaux au Sleep-In étaient présents. Nous tenons à les remercier pour tous les compléments d'informations tant oraux qu'écrits.

- Le lundi 17 décembre 2007, à 19h00, au 24 Janvier à Renens. La commission était composée de Mmes Danielle Ayer, Arielle Bonzon, Nathalie Kocher, Armande Reymond, Denise Schmid, et Elodie Golaz présidente - rapporteur. Ainsi que MM. Cédric Depoisier et Gian-Luca Ferrini.

#### Première rencontre, mardi 06 novembre 2007

#### **La Municipalité ainsi que Mme Ziegler rappellent quelques éléments :**

Toutes les structures, soit le Sleep-In, la Marmotte et l'abri PC, n'exigent pas de papier d'identité de la part des personnes qui viennent y passer la nuit.

En ce qui concerne les gens de passage (les musiciens de rue) : A Genève et dans la majorité des villes ils n'ont pas la possibilité de bénéficier d'hébergements gratuits. Lausanne pour sa part ne peut et ne veut pas ouvrir plus de structures pour les accueillir. Toutefois il a été fixé des quotas pour accueillir des gens de passage, avec une priorité aux femmes et aux enfants.

Certains musiciens de rue arrivent en voiture et ont environ trois cents francs en poche, de ce fait il leur est proposé de passer la nuit dans un hôtel, par exemple.

La Marmotte depuis l'été n'a été complète que trois nuits. Il faut aussi souligner qu'elle s'est agrandie et possède maintenant trente et une places.

L'abri PC l'année passée a été complet quelques jours dans les deux premières semaines. Cette année il ouvrira du 3 décembre au 30 mars et si besoin il y aura la possibilité de prolonger son ouverture.

Les trois structures se contactent régulièrement. Et en particulier lorsqu'elles refusent quelqu'un pour s'assurer que cette personne trouvera une place dans une autre structure.

Toutes les structures demandent aux personnes une participation de CHF 5.- pour passer la nuit, manger une collation le soir et un petit déjeuner le matin. Le coût réel, payé par les collectivités est de CHF 100.- à 120.-.

En ce qui concerne les sacs de couchage, ils sont remis gratuitement à toute personne trouvée dans la rue et qui ne voudrait pas rejoindre l'une des structures.

Il faut donc aussi prendre en compte que certaines personnes ne souhaitent pas recevoir d'aide. A Renens, la police ne connaît qu'un cas et cette personne a un appartement.

En cas d'urgence pour une personne, bien que ce ne soit pas la meilleure solution, il y a la passade dans les locaux de la police de Renens.

Pour des cas d'urgence qui concerneraient un plus grand nombre de personnes, comme par exemple deux semaines de très grand froid, il y a la possibilité de faire fonctionner un abri de la ville de Renens avec l'aide de la protection civile.

En conclusion la municipalité nous dit que le but serait d'éviter au maximum que des personnes aient besoin d'aller dans des structures d'hébergements gratuites, en favorisant des logements "à bas seuil".

### **Questions des commissaires :**

*Certains commissaires se demandent s'il est vrai que la priorité pour dormir dans une des structures est donnée aux personnes lausannoises ?*

La priorité est donnée aux personnes de l'agglomération, ainsi qu'aux femmes, aux enfants et aux personnes les plus fragilisées.

*Des commissaires trouvent préoccupant qu'il y ait de plus en plus de femmes et d'enfants qui fréquentent ces structures.*

Pour la municipalité la solution pour ces personnes-là n'est pas de renforcer les structures existantes mais de créer des logements sociaux ainsi que des logements "à bas seuil", ceci en collaboration avec les communes de l'ouest.

*Une commissaire souligne que du 1<sup>er</sup> janvier au 31 octobre 2007 il y aurait eu au Sleep-In 669 personnes refusées. Pourquoi?*

Des personnes peuvent être refusées car elles auraient causé des problèmes.

Il est possible qu'une personne soit refusée au Sleep-In mais acceptée dans une des deux autres structures.

Les trois structures ont prévu une marge d'environ deux places par nuit pour des personnes qui seraient amenées par la police, ou autre.

*Quelques commissaires demandent s'il ne faudrait pas agrandir les structures ?*

Des lits supplémentaires seraient sûrement occupés mais par qui? Sûrement des musiciens de rue. Et il est impossible de savoir exactement combien de musiciens de rue arriveraient s'il y avait plus de place. Il faut rappeler que Genève et bien d'autres villes ne leur permettent pas de bénéficier de ces structures d'hébergement gratuites. Les personnes de la région lausannoise quant à elles trouveront toujours de la place.

Suite à ces réponses la commission peut délibérer.

Après discussion, les commissaires estiment à l'unanimité devoir obtenir plus de renseignements et pour ce faire demandent une visite du Sleep-In.

Deuxième rencontre, mercredi 12 décembre 2007, Visite du Sleep-In.

**MM. Andrea Messi et Mirko Locatelli nous font visiter le Sleep-In et rappellent quelques éléments :**

C'est un total de 15 personnes qui assurent les veilles du Sleep-In. Chacune peut effectuer un maximum de 8 nuits par mois.

Chaque soir ce sont 2 intervenants sociaux qui sont présents.

### **Questions des commissaires :**

*En cas de grand froid y a-t-il plus de personnes qui se présentent au Sleep-In?*

Non, c'est tout au long de l'année qu'il y a du monde.

*Des commissaires demandent quel type de population fréquente le Sleep-In?*

Avant il y avait beaucoup d'alcooliques et de toxicomanes, mais maintenant il y a aussi des retraités, des femmes... Il y a environ 10-15% de personnes dépendantes.

Pour les intervenants sociaux il est très difficile de savoir exactement d'où vient chacun, leur problème. Les personnes sont libres de raconter ou non leur parcours de vie.

Un travailleur social nous rappelle que ce n'est pas toujours la dépendance qui mène à la précarité, mais que ça peut aussi être la précarité qui mène à la dépendance.

*Une commissaire demande comment ça se passe lorsqu'une personne n'est pas bien?*

En cas d'urgence les intervenants sociaux appellent tout de suite une ambulance. Ce cas de figure est rare, il peut se produire une ou deux fois par an.

Sinon les intervenants sociaux font appel à la centrale des médecins.

*Comment font les intervenants sociaux lorsqu'une personne est violente?*

Leur outil de travail c'est le dialogue, la communication. Toutefois si une personne se montre très violente, ils font appel à la police, ce qui est rare.

Une personne violente ou qui aurait causé des dégâts peut être exclue pour une durée maximum de six mois.

*Quelques commissaires demandent quelle est la proportion de gens très précarisés et de gens qui ont un problème de parcours de vie?*

Au Sleep-In en général c'est une majorité de personnes très précarisées.

Quant à la ville de Lausanne, elle met sur pied des logements de transition et collabore avec le Sleep-In et la Marmotte. Ces deux structures transmettent chaque fin de mois à la ville de Lausanne les nouvelles personnes accueillies et qui seraient susceptibles de bénéficier de ces logements de transition. Afin d'éviter que ces personnes ne dégringolent dans une plus grande précarité.

*Des commissaires demandent quelle procédure est appliquée avec les musiciens de rue?*

La consigne est d'accueillir en priorité les personnes identifiées comme étant de l'agglomération, ainsi que les femmes et les personnes les plus fragilisées.

Toutefois les musiciens de rue qui se présentent au Sleep-In, ont très peu d'argent en poche et payent leur nuit avec de pièces de 10-20 centimes.

Pour ce qui est des éventuels profiteurs qui ne voudraient pas investir dans une chambre d'hôtel, ils ne tiendraient pas une demi-heure!!!

Troisième rencontre, lundi 17 décembre 2007

### **Délibérations de la commission**

Suite aux diverses rencontres, aux débats et aux informations recueillies, la commission à l'unanimité refuse le préavis.

La commission est convaincue qu'il est nécessaire d'engager rapidement une réflexion globale sur la problématique des sans-abri et des personnes en grande précarité. Ceci englobe la problématique des structures d'accueil, du bas seuil et de

toutes les questions liées à ce sujet, en tenant compte de l'évolution démographique de l'ouest Lausannois."

**Le Président** ouvre la discussion.

**M. Daniel Rohrbach (PSR):** "Le groupe socialiste a un problème avec ce rapport. Dans les conclusions du rapport, la commission demande une réflexion globale. Ce n'est pas ce que demandait Mme Kocher, qui voulait un espace d'hébergement gratuit et une collaboration pour la création d'une équipe mobile d'aide. La Municipalité répond qu'il n'y a pas besoin d'entrée en matière dans ces demandes. Si la commission refuse le préavis, c'est qu'elle désire que la Municipalité fasse une proposition allant dans le sens de ce que demandait Mme Kocher. Il y a à notre sens une grave contradiction. Nous invitons, à la fin de la discussion, la commission à retirer son rapport. Je ne peux pas soutenir le rapport tel qu'il est présenté là."

**M. Jean-Pierre Rouyet:**(Fourmi rouge): "Notre groupe Fourmi Rouge est resté très perplexe suite au rapport de la commission. Celle-ci refuse le préavis à l'unanimité, mais les raisons de ce refus ne sont pas très explicites. On nous dit que « la commission est convaincue qu'il est nécessaire d'engager une réflexion globale sur la problématique des sans-abri et des personnes en grande précarité ». Mais cette conviction n'est pas explicitée et aucun vœu n'est formulé. Il est vrai également que le préavis présenté par la Municipalité en réponse au postulat n'est pas très déterminé quant aux mesures préventives à mettre place.

Refuser ce préavis reviendrait à forcer notre exécutif à nous présenter une réponse plus fouillée. En l'acceptant, on a l'impression que cette demande va rester en rade. Quelque soit l'issue du vote, je formule d'ores et déjà le vœu suivant au nom du groupe Fourmi Rouge :

#### **Vœu**

**Notre Municipalité reste très attentive à la problématique des sans-abri et des personnes en grande détresse sociale ainsi que sur leurs besoins d'hébergement. Elle entreprend des actions proactives en matière de politique du logement afin de fournir des logements accessibles aux personnes défavorisées et de prévenir au mieux les besoins en hébergement d'urgence."**

**M. Daniel Rohrbach** demande une suspension de séance, pour que la commission puisse se déterminer si elle veut revoir son rapport.

**M. Jean-Jacques Ambresin (PSR):** La commission et la Municipalité ne parlant pas de la même chose, il propose qu'on accepte la réponse de la Municipalité, et que la postulante revienne avec une nouvelle demande.

**M. Jacques Depallens, Municipal:** La commission a très bien travaillé, elle a cherché des pistes pour valider des hypothèses et les confronter aux réalités de l'hébergement nocturne de détresse. Nous sommes allés ensemble visiter un des trois lieux lausannoise spécialisés, le sleep-in, d'ailleurs sur territoire renanais, avec Mme Ziegler, adjointe au chef de service Toxicomanie de la Ville de Lausanne. Du côté de

notre service Sécurité sociale, nous avons également beaucoup avancé et avons maintenant une meilleure connaissance de cette problématique. La Ville de Lausanne est-elle débordée de demandes d'hébergement nocturne et voit-elle la ville de Renens et ses sans-abris comme une charge excessive? Non, les responsables lausannois nous ont affirmé que les charges actuelles suffisent. Faut-il les agrandir? Lausanne ne l'envisage pas, pour garder des structures de taille raisonnable. Les veilleurs réguliers qui se chargent de la gestion des nuitées ne se voient pas avec des centres plus grands et ne garantissent pas la même qualité d'accueil avec des centres plus importants, plus anonymes aussi, et probablement pas occupés en totalité. Faut-il verser de l'argent aux services lausannois partenaires? Lausanne se sentirait peu à l'aise vis-à-vis de nous qui payons par la facture sociale le 50% des frais de fonctionnement des trois locaux d'hébergement gérés par la ville de Lausanne.

Pour ce qui est du terrain, de Renens, j'aimerais citer trois cas de personnes qui au premier abord peuvent tout-à-fait générer de légitimes inquiétudes chez le passant ou le témoin d'un soir.

*Situation N° 1*, un Monsieur âgé, avec un caddie qui transporte un gros barda, s'installe dans un abribus ou à la gare de Renens. Il s'agit d'un Monsieur qui habite Lausanne, qui a un logement, et qui pour des raisons que nous ignorons tient à passer souvent la nuit dehors avec son équipement. La police qui l'approche suivant la température essaye de le convaincre de regagner un abri de nuit; parfois cela marche, parfois elle maintient son idée de passer la nuit dehors. Mais cette personne a un logement à Lausanne.

*Situation N° 2*, c'est arrivé il y a une année et demi: un homme plus jeune a été trouvé dans un parc en train de passer la nuit en se cachant. Après une approche plus difficile, nous avons trouvé une solution dans une institution à Renens dans une institution socio-éducative. Aux dernières nouvelles, cette solution n'a pas marché et cette personne a été déplacée à Yverdon dans une structure plus médicalisée.

*Troisième situation*, c'est une personne qui souvent restait dans la rue la nuit, s'allongeait sur un banc. Il s'agit d'une personne qui avait un travail, qui a été mis au chômage, et suite à des difficultés personnelles et financières, a perdu son logement. Il avait dû loger dans un hôtel, où il n'avait pas toujours envie de rentrer le soir, c'est pourquoi il rôdait un peu dans la ville. Le fait d'avoir une ardoise à l'Office des poursuites, empêche d'obtenir un logement. Nous avons pu négocier avec une gérance de la place, et il a pu obtenir un studio, moyennant la garantie de CSR.

Ces trois exemples, c'est ceux dont j'ai eu connaissance. S'il y en a d'autres, nous sommes prêts à les examiner.

La réponse de la Municipalité ne définit pas une nouvelle politique en matière d'hébergement d'urgence. A la fin du rapport, nous avons eu de la peine à entrevoir une justification pour refuser la réponse de la Municipalité. Nous sommes en revanche conscients, comme les membres de la commission, que la mise à disposition rapide de logements dits "à bas seuils" correspond à une demande qui est bien réelle. C'est avant tout dans cette direction, de pérenniser des logements à bas seuil que nous devons travailler. Le but étant de réaccoutumer des personnes en rupture d'habitat usuel à retrouver des pratiques durables, de se reconstruire dans un logement digne et personnel avec le suivi et l'appui de nos services sociaux régionaux.

La Municipalité vous invite à accepter la réponse, tout en allant dans le sens du vœu présenté par M. Jean-Pierre Rouyet. "

La parole n'est plus demandée, la discussion est close. **Le Président** propose que la commission retire son rapport.

**M Michel Brun** (PSR) demande la parole sur la procédure: on doit se prononcer sur le préavis de la Municipalité.

**M. Jean-Pierre Rouyet** (Fourmi rouge) appuie la demande de suspension de séance, fait par M. Ambresin, pour permettre à la commission de se déterminer si elle retire son rapport.

**Le Président** met aux voix une suspension de séance de dix minutes, qui est acceptée.

Après la suspension de séance, il n'y a pas de modification.

**Le Président** désire mettre aux voix le rapport de la commission.

**M. Eugène Roscigno** (PSR) rappelle que nous devons voter si nous acceptons le rapport de la Municipalité. S'il est accepté, c'est terminé. Si le rapport de la Municipalité est refusé, le postulat retourne à la Municipalité.

**Le Président** met le rapport de la Municipalité aux voix. Celui-ci est accepté à une large majorité.

**12. Rapport n° 39 - 2007 - Réponse de la Municipalité au postulat de Mme la Conseillère communale Catheline Reymond du 14 décembre 2006 demandant de ménager les ressources naturelles en limitant la consommation de papier et, si besoin est, en utilisant du papier recyclé.**

**M. Walter Siegrist** (RCDR) propose qu'on ne nomme pas de commission pour étudier ce rapport, qui donne satisfaction à la postulante. On économiserait ainsi du papier.

**Mme Anne Holenweg** soutient la proposition de M. Siegrist.

**Mme Marianne Huguenin, Syndique:** D'après le règlement, toutes les propositions de la Municipalité au Conseil sont nécessairement renvoyées à l'examen d'une commission (art. 29). Si vous voulez accepter cette réponse de la Municipalité immédiatement, sans passer par une commission, il faut au moins que le Conseil se prononce là-dessus.

La proposition de renoncer à une commission est mise aux voix, elle est soutenue par une large majorité.

**Le Président** met aux voix le rapport de la Municipalité, qui est accepté à l'unanimité moins une abstention.

**13. Préavis No 40-2007 - Réhabilitation du collecteur intercommunal Mèbre, à Crissier, Secteur Moulin d'en Bas - Rue de l'Industrie.**

Dépôt du préavis - nomination de la commission.

Le Président ouvre la discussion préalable, qui n'est pas utilisée. On passe à la nomination de la commission.

RCDR : Rosana Joliat et Pascal Waeber  
 PSR : Michele Scala et Rose-Marie Prêtre  
 Fourmi rouge : Simone Szenyan-Reymond et Reza Safai  
 Les Verts : Mathias Abderhalden  
 Arc en ciel : renonce

La séance est agendée au mardi 22 janvier 2008 à 20 h. (contrairement à ce qui figure sur le préavis).

**M. Jean-Marc Reymond** (Arc-en- ciel) annonce la raison pour laquelle son groupe ne sera pas représenté le 22: Arc-en-ciel a ce jour-là son assemblée générale.

**14. Motions, postulats, interpellations.**

- **Résolution de Mme Karine Clerc** (Fourmi rouge) sur la pénurie de salles de gym.

Mme Clerc relit sa résolution:

**Le Conseil Communal souhaite que la Municipalité se fixe comme objectif que les heures règlementaires de gymnastique puissent être données aux élèves, dans un délai et dans des conditions qui soient satisfaisants pour tout le monde.**

Le président ouvre la discussion.

**M. Eugène Roscigno** (PSR) se réfère à l'art. 57 du règlement du Conseil qui dit: La résolution est portée à l'ordre du jour en début de séance ou est reportée à la séance suivante, sur décision du Conseil." Il propose qu'elle soit reportée à la séance suivante, de manière à ce qu'elle soit discutée dans les groupes.

**Mme Bastienne Joerchel Anhorn** (Les Verts) informe que l'APE (association de parents d'élèves) s'est penchée sur cette question de pénurie de salles de gymnastique; elle salue les propositions formulées dans la résolution formulée par Mme Clerc et espère que le Conseil lui donnera une suite favorable. Cette résolution donne en effet quelques pistes à la Municipalité pour agir de manière constructive et concrète et pallier aux manquements identifiés. Mme Joerchel ne s'oppose pas à ce que la résolution soit reportée, afin d'être discutée au sein des groupes.

**Mme Marianne Huguenin, syndique:** à son avis, il y a deux types de résolutions : celle prévue à l'art. 57 et celle prévue à l'art. 55."la discussion qui suit se termine par l'adoption d'une résolution ou par le passage à l'ordre du jour". Cette résolution est justifiée; elle nous incitera à faire les efforts qu'on doit faire pour tâcher de résoudre cette situation qui n'est pas satisfaisante.

**M. Laurent Desarzens** (Les Verts) pense qu'il n'y a pas lieu d'attendre.

**M. Jean-Pierre Leyvraz** (Fourmi rouge) demande qu'on vote ce soir. La question est: a-t-on vraiment besoin de discuter dans les groupes une résolution qui n'est pas impérative, qui est un souhait? Les groupes sont-ils vraiment partagés? Essayer de faire en sorte qu'ils aient leurs heures de gym, c'est une décision devant laquelle on hésite à ce point? Je n'ai pas l'impression qu'on ait besoin de réfléchir là-dessus pendant un mois.

**Le Président** fait relire la résolution, puis la fait voter. Au vote, cette résolution est acceptée à l'unanimité moins sept abstentions.

**Mme Myriam Romano, Municipale** rappelle que la situation décrite dans la réponse municipale d'après les données fournies par les directions de l'établissement primaire et secondaire, est temporaire, puisqu'on est en train de rénover le Collège de Florissant avec sa salle de gym. La salle de gym de Florissant est actuellement inutilisable, et il a fallu trouver d'autres solutions. Le projet de transformation du Léman a deux salles de gym supplémentaires. Elle rappelle qu'il y a aussi d'autres lieux à Renens qui se prêtent à l'activité physique, les terrains de basket en plein air (24-Janvier, Pépinières, Censuy). Son service va étudier en partenariat avec l'école les propositions et donnera une réponse.

- Dépôt du **postulat de Mme Nicole Haas Torriani** (Fourmi rouge) pour un soutien financier à l'Association Impulsion.

"Nombreux parmi vous ont déjà entendu parler du travail du Relais, association à but non lucratif. Vous pouvez lui acheter du pain le samedi sur la Place du Marché. Le Relais œuvre pour l'insertion sociale et professionnelle d'adultes et de jeunes adultes en difficulté.

Un de ces centres de formation, appelé Impulsion, si situe à Renens, au chemin des Novalles. Celui-ci accompagne des personnes dans la réalisation de projets professionnels. Des cours sont donnés et des ateliers organisés par des professionnels (assistants sociaux, enseignants, etc.). Comme toute association, Impulsion a besoin de l'aide financière de nos autorités pour consolider et poursuivre son action."

- **Interpellation de M. Ali Hemma Devries** (Fourmi rouge) concernant la motion intitulée: Inscription des jardins familiaux de Sous-Biondes et l'emprise du plan d'alignement entre l'avenue du 1<sup>er</sup> Mai et la Route Cantonale N° 251 comme zone verte non-constructible.

"Comme vous le savez, le quartier de Biondes a été secoué durant le printemps 2005 par la menace de construction de cinq immeubles et de deux parkings, soit une cinquantaine de voitures en plus, sur les jardins familiaux jouxtant l'école de Sous-Biondes. Un fort mouvement populaire s'est formé avec l'organisation rapide d'une pétition et le lever de bouclier de 861 pétitionnaires. L'importance des jardins familiaux comme cœur du quartier, la sécurité des enfants ont été évoqués dans cette pétition. De cette grande angoisse est née une volonté et une détermination qui ont donné naissance à l'association "Jardins de Quartiers". Toutes les personnes qui ont participé de loin ou de près à ce mouvement ont remercié en son temps la Municipalité d'avoir renoncé à ce projet de construction.

En qualité de conseiller communal relais, j'ai déposé le 6 avril 2006 une motion demandant d'inscrire ces parcelles de jardins familiaux et l'emprise d'alignement entre l'avenue du 1<sup>er</sup> Mai et la Route Cantonale n°251 comme ZONE VERTE NON CONSTRUCTIBLE. Cela viserait à protéger définitivement d'une construction les Jardins Familiaux et le Doigt Vert lié à l'entrée de la Mèbre dans Renens. La valeur écologique de cette dernière pénétrante est incontestable.

Le soussigné, au nom de l'association "Jardins de Quartiers", des jardinières et jardiniers, des écoliers-ères et des habitants du quartier et environs, prie la Municipalité de bien vouloir donner une suite à cette motion qui approche bientôt ses deux ans d'existence."

**Mme Tinetta Maystre, Municipale**, répond que cette motion n'est pas oubliée, bien qu'elle tarde. Elle est liée à la révision du PGA, qui est en cours et qui est annoncé depuis longtemps. L'intention municipale a été clairement démontrée de conserver ses jardins familiaux. Rien n'a mis en péril le contenu de la motion, aucun projet ne remet en cause pour l'instant la zone des jardins familiaux et de l'alignement. Cette réponse arrive, par le biais du préavis en préparation.

Elle considère avoir ainsi répondu. M. Ali Hemma Devries accepte la réponse.

- **Interpellation de Mme Verena Berseth** (Fourmi rouge) concernant le quartier de la rue du Lac:

"Nous avons noté dans le quartier au Sud des voies le beau giratoire devant le Collège du Censuy. Ce giratoire convient bien aux voitures, mais moins aux piétons. Le passage piétons qui dessert la rue du Léman et qui est emprunté par les élèves du Censuy et du Léman n'est plus protégé.

**Question:** Que compte faire la Municipalité à court et à long terme pour éviter un accident devant ces collèges?

D'autre part, la rue du Lac est de plus en plus fréquentée, il y a de plus en plus d'habitations le long de cette rue. Le passage piéton devant le 25 n'est pas protégé et le bus s'arrête à proximité. C'est un endroit dangereux pour les piétons. Il y a eu d'ailleurs plusieurs accidents. Il y a quelques années, les habitants avaient décidé de faire une pétition, finalement cette pétition n'avait pas été déposée. J'en avais parlé à la Municipalité à cette époque et il m'a été répondu que le trafic allait être dévié sur le chemin du Chêne.

**Question:** Qu'en est-il aujourd'hui? La question se pose avec plus d'inquiétude, vu l'arrivée dans le quartier de l'entreprise Orange et de Lidl.

**Troisième question:** quand va-t-on nous faire la zone 30 promise à la fin de la rue du Lac et au Ch. des Côtes?

**M. Olivier Golaz, Municipal**, sur la problématique du carrefour giratoire provisoire du Léman, répond: "Lors de la mise en place de ce giratoire, la Sécurité publique a été mandatée pour surveiller le comportement des enfants dans ce carrefour. Il est apparu que le comportement était bon, et aucune correction n'a été demandée. Globalement, les utilisateurs sont satisfaits de ce carrefour, aussi bien que les Transports publics et les utilisateurs privés. Pour les écoles, au collège du Censuy, un

passage protégé par des feux avec poussoirs permet aux enfants de traverser en toute sécurité.

Le passage piétons qui est aux abords du giratoire n'est pas muni de feu, il est essentiellement utilisé par les élèves du secondaire. Il n'y a à ce jour aucune remarque négative de la Direction des écoles.

A signaler encore, un accident a eu lieu côté rue du Lac le samedi 8 décembre à 16h40, une piétonne de 64 ans a été très légèrement blessée. Elle est repartie par ses propres moyens.

Par contre, il y a quelques panneaux indicateurs qui ne sont pas adéquats dans le carrefour ou aux alentours, nous allons très rapidement remédier à ces problèmes."

**Mme Verena Berseth** n'est pas tout à fait satisfaite de cette réponse. Le passage piétons cité protégé est très peu utilisé par les enfants. Le passage non protégé, c'est par là que passent tous les enfants qui sortent du Léman et du Censuy. Elle attend avec impatience les réponses aux autres questions.

- **Petite question de Mme Verena Berseth:** "Que peut faire la Municipalité pour que le magasin COOP de la Gare cesse de vendre de l'alcool jusque tard dans la soirée?"

**M. Olivier Golaz, Municipal,** répond que la Police du Commerce n'a pas beaucoup d'emprise là-dessus, la COOP étant sur le territoire des CFF (territoire fédéral). La Municipalité n'a pas d'emprise sur les heures d'ouverture, ni sur la vente des boissons alcoolisées. Il y a la même problématique à Yverdon, où une solution n'a pas encore été trouvée.

**Mme Verena Berseth** déplore qu'on ne puisse pas faire grand-chose

- **Dépôt du postulat de Mme Irène Frei (Les Verts)** "Faisons connaissance"

«Nous vivons dans un monde où, que nous le voulions ou non, différentes cultures et communautés religieuses se côtoient. C'est un fait incontournable et il nous faut "faire avec". Actuellement, la méconnaissance des uns envers les autres représente un risque important de malentendus et est susceptible de déclencher et / ou d'attiser de la méfiance, des peurs, voire de l'agressivité.

C'est au niveau de l'enfance que le meilleur travail de prévention peut être fait. C'est pourquoi je désire déposer un postulat pour demander à la Municipalité d'étudier la possibilité de mettre en place dans les écoles un système favorisant la connaissance réciproque et les échanges entre les différentes cultures et religions afin de renforcer et d'étoffer ce qui se fait déjà.

Je souhaiterais que cela puisse se faire dans la continuité et l'esprit des rencontres qui ont eu lieu lors de la semaine: "faisons connaissance" et dans cette optique, j'aimerais donner à ce postulat le même nom : "faisons connaissance"».

- **Interpellation de Mme Rose-Marie Prêtre (PSR)** sur le subventionnement du logement:

"Lors des discussions de la commission chargée d'étudier le subventionnement de logements, il est ressorti que le contrôle de la situation financière des candidats à un

appartement subventionné, est étudiée de manière approfondie par la SCHR lors de l'attribution de celui-ci.

Par la suite, la situation financière devrait être réexaminée périodiquement et pour ce faire, la commune a délégué cette compétence au canton. Selon MM. Christian Widmer, Président de la SCHR et Jacques Depallens, Municipal de la Sécurité sociale, le canton ne semble pas être en mesure de l'assumer de manière rigoureuse comme cela devrait l'être en raison de ressources en personnel insuffisantes.

Par souci d'équité, de crédibilité et aussi par le fait qu'on ne réalise pas des appartements subventionnés pour se donner bonne conscience, mais avant tout pour aider les personnes qui en ont vraiment besoin, nous souhaitons vous poser les **questions** suivantes:

- A quelles conditions la délégation de compétence au canton a-t-elle été faite?
- Quel type de subventionnement pratique la commune dans ce domaine?
- Quels types de contrôles effectuent nos autorités et à quelle fréquence?
- A l'heure actuelle peut-on prétendre que les bénéficiaires d'un logement subventionné ou jouissant d'un droit de superficie très avantageux remplissent tous les conditions?
- Quelles mesures la commune peut-elle prendre afin d'éviter de subventionner des catégories de personnes qui n'en ont plus besoin?
- Ne pourrait-on pas demander l'autorisation aux bénéficiaires de s'informer auprès du service des impôts de leur situation fiscale, à l'instar de la pratique instaurée dans les soins à domicile?

Merci de bien vouloir étudier ces questions et y donner réponse."

**M. Jacques Depallens, Municipal**, donne une rectification. Certaines villes ont demandé la délégation de compétence. Ce n'est pas nous qui l'avons donnée au canton, mais c'est certaines villes qui l'ont demandée. Nous nous posons la question de le faire, mais ça suppose des moyens.

## **15. Propositions individuelles et divers.**

**Mme Rosana Joliat (RCDR)** en vue du travail de la commission sur le postulat Keita, demande que la Municipalité mette à disposition des membres de cette commission une liste de toutes les associations qui s'occupent des jeunes et des jeunes adultes à Renens.

**M. Daniel Rohrbach (PSR)** regrette que les convocations et invitations de la Municipalité arrivent parfois tard (exemple: convocation des présidents de partis et de groupes, invitation à l'apéritif culturel). Il émet le souhait de recevoir ces invitations beaucoup plus tôt. Il demande d'être excusé à l'apéritif culturel.

**Mme Simone Szenyan-Reymond** exprime le même regret: la CARIC se réunit le jour de l'apéritif culturel. **Question:** En automne 2007, nous avons eu une rencontre entre les habitants du quartier de la Gare, le Municipal des travaux et le chef jardinier de la

commune pour nous présenter un projet d'aménagement du petit parc situé derrière la Place de la Gare. Nous étions environ vingt personnes, il pleuvait, mais nous tous nous sommes réjouis de voir ce projet et d'avoir un parc aménagé dans ce soin bien arborisé. On nous avait annoncé un préavis qui serait déposé au début de l'année 2008 afin de pouvoir commencer les travaux au printemps. Ma question est: quand la Municipalité déposera-t-elle ce préavis?

**M. Michel Perreten, Municipal** répond qu'il sera déposé à la prochaine séance.

La parole n'étant plus demandée, la séance est close.

**Le Président** donne rendez-vous au jeudi 28 février 2008 à 20 h 15 à la Salle de Spectacles.

La séance est levée à 22 h 30.

Le Président :

La Secrétaire :

Jacques Berthoud

Suzanne Sisto-Zoller

**N.B. Modifications à la liste des membres du Conseil communal:**

- retirer Mme Laura Della Vecchia, et introduire

**M. Ali Ghassem, Av. 14-Avril 47, tél. 021 634 89 75 (aussi fax), 079 355 45 27, a.ghassem@bluewin.ch**

- Christophe et Nathalie **Kocher**, nouvelle adresse dès le 15 février: Bugnon 8.